



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

AVIS est par les présentes donné qu'une **séance extraordinaire** du conseil d'arrondissement est convoquée par la mairesse de l'arrondissement, Mme Sue Montgomery, pour être tenue par vidéo conférence via Zoom, le **mardi 22 décembre 2020 à 11 h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-joint :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020 à 11 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Commentaires

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires de la mairesse et des conseillers.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et de demandes du public.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1208894002

Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ne peut être pris en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

FAIT À MONTRÉAL ce 18 décembre 2020.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1208894002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux s'engage à fournir, à l'Arrondissement, les services professionnels requis pour le PIRPP de l'avenue Godfrey, pour un montant maximal de 99 995,48 \$incluant les taxes.

D'autoriser une dépense à cette fin de 99 995,48 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 704.51 \$, incluant les taxes à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale de 105 699,99 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2020-12-18 14:41

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1208894002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande des élu.e.s du conseil d'arrondissement, des documents complémentaires ont été requis pour aider à la prise de décision quant à l'attribution d'un contrat de services professionnels à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes.

Dans le cadre du projet de PRPP Godfrey, nous avons lancé une invitation à quelques OSBL et une firme, afin qu'elles nous soumettent des offres détaillées par rapport à ce projet. Il nous était possible d'attribuer un contrat de gré à gré pour ce projet, mais nous avons voulu inviter des firmes à répondre à un dossier de candidature afin de nous permettre de faire une analyse qualitative sur la base des offres reçues.

Pour rappel, le mandataire doit accompagner l'Arrondissement pour une période de deux ans (2) afin de mener à bien la concertation initiale du projet, réaliser la conception des aménagements, fournir les plans et devis et effectuer un suivi de chantier lors de la première année. Une deuxième phase de concertation et ajustement pour la deuxième année de la phase transitoire est également à prévoir.

Le mandat, qui est divisé en trois étapes, se décrit dans le dossier de candidature de la sorte :

- 1- La consultation des acteurs et partenaires en amont du projet ;
- 2- L'élaboration d'un concept d'aménagement (plans et devis) et mise en oeuvre du projet transitoire ;
- 3- La consultation des acteurs et partenaires et la planification de bonifications pendant la période transitoire.

Quatre dossiers ont été reçus, dont un ayant été élaboré conjointement par deux firmes que nous avons initialement sollicitées.

En résumé, la firme #01 (L'Atelier Urbain) est la plus onéreuse, bien que sa note soit très bonne, du fait de bonnes compétences dans le domaine de la concertation et d'une présentation technique très détaillée.

La firme #02 (Conscience urbaine) est la moins chère des soumissions. Elle obtient ainsi la meilleure note pour le volet prix, même si elle ne détaille pas la ventilation des coûts par phase en heure par personne. Pour autant, elle est la moins bien notée pour les autres éléments du dossier. En effet, son offre est bien mise en page, mais dans laquelle on retrouve quelques fautes, notamment sur le nom du projet. Dans la compréhension du mandat, aucun détail n'est donné sur le deuxième volet du mandat, à savoir la conception et la mise en œuvre. L'absence de détails sur ce volet du mandat dans le descriptif et surtout dans l'échéancier nous amène à douter de la capacité de production et de respect des délais pour cette firme. De plus, le volet conception est entièrement livré à une firme partenaire, ce qui augmente les intermédiaires. C'est la seule firme qui ne détaille pas les coûts, en heure/personne, par item et par phase. Elle est aussi la seule à indiquer son taux horaire pour les heures supplémentaires. Ces éléments nous font craindre de leur part de nombreuses demandes de dépassement de coûts et une impossibilité de suivre l'achèvement d'une tâche, du fait du manque de détails sur le taux d'effort offert par item. Le mandat demandé se veut sur une base forfaitaire, et cette offre nous laisse craindre des demandes de facturations supplémentaires, en opposition à la démarche souhaitée.

La firme #03 (Le Centre d'Écologie Urbaine de Montréal [CEUM] offre conjointe avec La Pépinière) est la deuxième plus chère après la firme #01. Son offre est complète, avec une bonne compréhension du mandat et du contexte. La composition de l'équipe projet implique pas moins de trois firmes, rendant la gestion et la compréhension des compétences de chacun plus compliquées. L'offre est toutefois lourde à comprendre tant elle est complexe et les propositions d'accompagnement ne nous semblent pas les plus adéquates pour le secteur.

La firme #04(Castor & Pollux) est la deuxième moins chère, après la firme #02. Cette firme offre une présentation très claire et bien détaillée, avec un graphisme et une mise en page très soignés. La compréhension du mandat et du contexte semble très bien maîtrisée . Le détail de l'échéancier de travail et le découpage des tâches par phase sont complets et permettent de cibler les efforts faits par phase. L'offre de cette firme propose un accompagnement dans l'aménagement et la modification des installations après la première année, ce que d'autres firmes ne proposent pas avec autant d'accompagnement.

L'offre est personnalisée pour le secteur et considère les enjeux du contexte urbain en offrant dès le début une installation sur site permettant l'expression citoyenne. Cette démarche se complète par de nombreuses interventions sur site, autant de moyens pour laisser la population s'exprimer sur le projet. De plus, cette offre propose un suivi sur les installations, grâce à une brigade (brigade des Castors), qui permettra d'effectuer des réparations, de faire l'entretien des lieux et d'interagir avec les passants. Leur expérience dans le domaine des PRPP est éprouvée par des projets similaires. Enfin, cette firme est constituée d'une équipe entièrement dédiée au projet, sans intermédiaires.

En ce qui concerne les aspects financés du projet, les dépenses pour les années 2020 et 2021 doivent être financés à part égale entre la Ville-centre et l'Arrondissement, pour un maximum de 100 000 \$ de subvention corporative. Le versement de la portion 2020 -2021 de la ville centre a déjà été effectué au budget de fonctionnement de l'Arrondissement et sera reconduit aux surplus de gestion 2020, car la subvention n'a pas été utilisée au cours de l'année.

En conséquence, le présent contrat sera financé à la hauteur de 50 % en provenance

du budget de fonctionnement 2021 de l'Arrondissement, et à 50 % à même le surplus libre actuel disponible de l'Arrondissement, puisque les surplus 2020 seront disponibles ultérieurement au cours de l'année 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

514 872-9387

Tél :

Télécop. : 514 868-3538

IDENTIFICATION **Dossier # :1208894002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a soumis un dossier de candidature pour le projet de réaménagement de l'avenue Godfrey. Le projet a été sélectionné et sera financé en partie par le PIRPP, et en partie par l'Arrondissement, pour une période de 3 ans. Il consiste en la mise en place d'aménagements transitoires lors d'une première année (2021), une bonification du projet la deuxième année (2022), puis de la transformation pérenne de la rue à la troisième année (2023). Une démarche participative permettra de bonifier le concept d'aménagement préliminaire, d'évaluer le niveau de satisfaction des aménagements transitoires en cours d'installation et de proposer un projet d'aménagement permanent qui sache répondre au mieux aux besoins de la population.

Pour ce faire, la division des Études techniques souhaite mandater la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux pour la réalisation d'une démarche participative, de conception et de mise en oeuvre, qui débutera dès janvier 2021 et se poursuivra lorsque les aménagements transitoires seront en place en 2022 et en 2023. Le mandat inclut également des recommandations pour établir les lignes directrices de l'aménagement permanent prévu à l'été 2023.

Dans ce contexte, la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux assumera la planification, la conception et la mise en oeuvre du projet transitoire, le développement et la coordination des actions en lien avec la stratégie proposée, ainsi que l'analyse, la synthèse des résultats et la réalisation d'outils de communication. En janvier 2021, le mandat de la firme consiste en la mise en ligne d'un sondage, l'organisation d'une démarche de concertation en ligne ainsi que l'élaboration d'un rapport de synthèse. Ceci leur permettra d'élaborer les lignes directrices d'aménagement du projet transitoire, en adaptant le concept selon les commentaires et suggestions reçus. En 2021-2022, la démarche participative pourra comprendre, notamment, mais sans s'y restreindre, une collecte d'information en ligne, deux sondages, des entretiens ciblés avec les partenaires et les riverains, la mise en

place d'activités d'animation sur site, des marches exploratoires estivales et hivernales, des ateliers de co-création, etc. Des lignes directrices d'aménagement découleront aussi de cette démarche afin que l'Arrondissement soit en mesure de bonifier l'aménagement transitoire en 2022 et orienter la conception de l'aménagement permanent qui devra suivre en 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire : 1208894001

DESCRIPTION

Le projet de l'avenue Godfrey a été sélectionné dans le cadre de la 6e édition du PIRPP. Véritable laboratoire d'expérimentation, ce programme vise à soutenir les arrondissements dans la mise en oeuvre de nouvelles rues piétonnes et partagées, afin de consolider le caractère piétonnier des quartiers montréalais, conformément au 15e chantier du Plan de transport de Montréal. Le SUM offre ainsi aux arrondissements récipiendaires, un soutien technique et financier s'échelonnant sur une période de quatre ans.

Afin de mener à bien ce projet, le PIRPP intègre une démarche de conception participative et transitoire qui débutera au tout début de l'année 2021. Par la suite, il y aura la mise en place de mesures temporaires en juin 2021, permettant ainsi l'évaluation des nouvelles installations et du niveau de satisfaction des citoyens, en vue de la bonification des projets temporaires en 2022, puis de la transformation pérenne du projet pour les années 2023-2024. Parmi les éléments d'intérêt à tester avec la population, il y aura la mise en place d'aménagements permettant de dynamiser le site tout au long de l'année, la diminution de l'espace réservé à l'automobile afin de bonifier le site pour les piétons et d'offrir des lieux accueillants pour la communauté limitrophe.

JUSTIFICATION

Suite au succès qu'obtient le premier projet de PIRPP de la rue Jean Brillant, l'Arrondissement désire reproduire la mise en place de tels projets ailleurs dans l'arrondissement, et qui mettent au coeur de la démarche la participation citoyenne au service du développement durable et local. La justification du choix pour le périmètre de l'avenue Godfrey se base sur des critères inverses à ceux choisis pour la rue Jean Brillant. En effet, le site de l'avenue Godfrey offre un contexte très apaisé et local, caractéristiques qui le rendent intéressant pour le projet de PIRPP. Pour autant, les enjeux entourant le site sont nombreux, à commencer par l'absence de trottoirs sur le pourtour du parc Leduc et la nécessité de mettre en valeur la place devant l'ensemble Knox Crescent Kensington and First Presbyterian Church & Hall, qui intègre également le centre culturel Espace Knox. Les bâtiments qui abritent ces activités sont classés au patrimoine architectural de valeur exceptionnelle de la ville de Montréal. Il leur est parfois nécessaire d'utiliser la portion de l'avenue Godfrey devant leurs établissements, pour des fêtes ou autres activités de rue. Puisque le programme de rue piétonne et partagée privilégie une approche de conception participative et transitoire pour favoriser l'appropriation des lieux, tester des aménagements innovants et réaliser les meilleurs projets pour les quartiers, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce souhaite être accompagné par une firme ayant l'expertise de mener un processus de consultation, conception, mise en oeuvre, de promotion et de cocréation pour l'aménagement de l'avenue Godfrey.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce sommaire fait suite au dossier décisionnel numéro 1208894001 qui autorise l'affectation d'une somme de 200 000 \$ de l'Arrondissement au projet Godfrey, ce projet issu du programme de rues piétonnes et partagées (PIRPP). Ce projet implique une participation financière de la Ville centre de 600 000 \$ au terme du projet. Pour 2020, le budget

disponible est de 200 000 \$, soit 100 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement, et 100 000 \$ provenant de la ville centre.

Comme la Ville centre ne finance que la première année à hauteur de 50 % des dépenses équivalentes à celle de l'Arrondissement, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, l'Arrondissement assurera un financement maximum de 100 000 \$ à partir du budget de fonctionnement 2020. En 2022, la Ville centre va aussi octroyer 100 000 \$.

L'Arrondissement devra donc prévoir, lors de la confection du budget de fonctionnement 2022, un montant de 100 000 \$ pour assurer le financement de ce dossier.

Ainsi, la dépense liée au contrat octroyé à la coopérative à but non lucratif Castor & Pollux pour la somme de 99 995,48 \$, incluant les taxes et les frais accessoires, auquel nous proposons d'ajouter un budget de contingence de 5 704,51 \$, incluant les taxes et les frais accessoires, pour un montant total de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, est disponible au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

Voici le partage des dépenses pour ce projet :

2020-2021 : Jusqu'à 100 000 \$ financé par l'Arrondissement et jusqu'à 100 000 \$ financé par la Ville centre;

2022 : 100 000 \$ financé par la Ville centre et jusqu'à 100 000 \$ financé par l'Arrondissement;

2023-2024 : 400 000 \$ financé par la Ville centre.

Les informations budgétaires et comptables se retrouvent dans la certification de fonds de la Direction des services administratifs et du greffe. À noter que certaines vérifications juridiques doivent être complétées afin de s'assurer que la coopérative peut être considérée comme un organisme à but non lucratif. Dans ce contexte la dépense totale du contrat ne pourra dépasser la somme de 105 700 \$ toutes taxes incluses, incluant les contingences. À défaut de quoi le contrat ne respectera plus le seuil maximal pour les contrats de gré à gré.

La demande d'achat numéro 664519 a été créée dans le système comptable de la Ville pour réserver les fonds requis à cette décision.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permettra à l'Arrondissement de mettre en oeuvre des mesures du Plan local de développement durable 2019-2022 :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Verdier, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable;
- Mobilisation des parties prenantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Promouvoir le PIRPP lors de ses communications et accompagner la firme responsable des consultations citoyennes durant toute la durée du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes relativement à la mise en place d'un projet transitoire :

- Appel(s) d'offres pour services professionnels : automne 2020;
- Démarche de conception participative : hiver 2020-2021;
- Inauguration du projet transitoire : juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Validation du processus d'approvisionnement :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe DESROSIERS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Philippe DESROSIERS, 4 décembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas SOULIERE
Conseiller en aménagement

Tél : 514-758-2729
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2020-12-02

Dossier # : 1208894002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet :

Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.



[PIRPP Godfrey Offre de service nov 2020.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas SOULIERE
Conseiller en aménagement

Tél : 514-758-2729
Télécop. :

Projet GODFREY

Fiche de breffage et dossier de candidature

Automne 2020

Projet

Montréal est une ville vibrante où il fait bon marcher et profiter des lieux publics. En misant sur l'énorme potentiel que représentent les rues locales, Montréal souhaite soutenir la création de nouveaux espaces publics de proximité. C'est pourquoi la Ville a mis en place un programme pour soutenir les arrondissements dans la mise en œuvre de projets de piétonnisation de rues dont les concepts variés pourront répondre aux besoins des résidents des différents quartiers.

L'approche privilégie la mise en place de mesures temporaires lors de la première année des projets, ce qui permettra d'évaluer l'utilisation des nouveaux aménagements ainsi que le niveau de satisfaction des citoyens en vue de la transformation pérenne de la rue.

L'arrondissement souhaite favoriser l'acceptabilité sociale du projet et débiter, avant la fin de l'année 2020, un processus de consultation publique afin de produire un projet inclusif en collaboration avec la communauté.

Objectifs

- Définir les besoins en aménagement de la population;
- Développer l'acceptabilité sociale pour le projet de piétonnisation de l'avenue Godfrey;
- Susciter la participation de toutes les parties prenantes à la réalisation du projet;
- Diffuser l'information du plan, en faire la promotion;
- Inclure les citoyens dans le processus d'idéation.

Mandat

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce souhaite octroyer un mandat externe pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre du projet Godfrey. Le concept d'aménagement préliminaire élaboré dans le dossier de candidature (fourni en annexe) consiste en la fermeture complète du tronçon de rue nord et l'aménagement d'une place publique, ainsi que la transformation du tronçon de rue sud en rue partagée.

Le présent mandat est divisé en trois étapes:

- La consultation des acteurs et partenaires en amont du projet;
- L'élaboration d'un concept d'aménagement (plans et devis) et mise en oeuvre du projet transitoire;

- La consultation des acteurs et partenaires et la planification de bonifications pendant la période transitoire.

Le début des consultations doit donc être prévu dès janvier 2021. Le mandat inclut également la poursuite de la démarche participative sur le terrain en 2021 et 2022. Il s'agit de permettre aux usagers qui ont testé l'aménagement en place de nous faire part de leurs impressions et suggestions d'améliorations. Des lignes directrices d'aménagement devront découler de cette démarche afin de bonifier l'aménagement transitoire dès 2022 et bonifier l'aménagement permanent qui suivra en 2023. La démarche de participation citoyenne devra prendre en compte les contraintes techniques et financières. C'est à dire qu'elle devra faire ressortir les parties négociables ou adaptables du concept selon ce qui est acceptable au niveau de, par exemple, la sécurité, le bon fonctionnement des infrastructures et équipements en place, l'accès aux propriétés donnant sur la rue, le budget alloué au projet, etc.

Les aménagements transitoires seront réalisés sur les deux tronçons de l'avenue Godfrey contenus entre l'avenue Grand Boulevard et l'avenue Kensington et incluant le parc Leduc. La stratégie de participation citoyenne devra englober ce territoire d'intervention. Selon les résultats de la consultation, l'intensité des aménagements et les ambiances pourront toutefois varier par zone. À titre informatif, l'arrondissement prendra en compte les critères suivants dans le choix de ses aménagements transitoires :

- Praticable durant les 4 saisons;
- Constitués de matériaux durables, requérant un minimum d'entretien;
- Compatible avec le déneigement et l'entretien;
- Intégrant les principes et normes d'accessibilité universelle et de sécurité;
- Permettant l'utilisation d'éléments que l'arrondissement possède déjà.

Il faut aussi savoir que, étant donné l'envergure du projet, le budget de l'aménagement transitoire sera réparti sur deux ans (2021 et 2022). L'objectif est d'intervenir sur les 2 tronçons lors de la première année, puis d'ajouter et modifier des éléments lors de la deuxième année.

Enjeux et contraintes

- Échéancier court pour ce qui est des livrables de l'automne 2020 et hiver 2021;
- Budget de réalisation à respecter (détails donnés au soumissionnaire retenu);
- Activités de consultation qui respectent les consignes sanitaires de la Santé Publique.

Parties prenantes

- Résidents du secteur
- Institutions :
 - Église Knox Crescent Kensington & First Presbyterian Espace Knox
 - St. Ansgar's Lutheran Church.
- Alter Go et Société logique (accessibilité universelle)
- Association des piétons et cyclistes de NDG
- Services urgences (SPVM, SIM)
- CPE :
 - Garderie Vendôme
 - Sur Le Chemin de L'école
 - West End Daycare Center
 - Little Sister
 - La Maison des Enfants Montessori
- Divisions de l'arrondissement :
 - Voirie
 - Parcs
 - Actifs immobiliers
 - Travaux publics
 - Élus
 - etc.

Contexte

L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a déposé sa candidature au Programme Rues Piétonnes et Partagées (PRPP) pour l'avenue Godfrey en mai 2020 et a été sélectionné en juin de la même année. Le projet entame donc ses premières étapes. La formule du programme prévoit des consultations en amont et se veut une approche participative.

Le contexte actuel lié à la pandémie demande que le mandataire tienne compte des normes sanitaires en vigueur. Il doit faire preuve de flexibilité, d'originalité et proposer des méthodes de consultation inclusives et adaptables à la situation.

Livrable attendus

Étape 1 - Démarche participative en amont de l'aménagement transitoire

Éléments de promotion

Le mandataire devra fournir une identité visuelle pour la plateforme web Réalisons Montréal, ainsi que pour les médias sociaux, selon trois dimensions et résolutions spécifiques. Le mandataire sera aussi responsable de la conception graphique et textuelle d'une affiche et d'un

carton d'invitation, en collaboration avec l'arrondissement. La diffusion, l'impression et la distribution des éléments de promotion seront exécutées par l'arrondissement et aux frais de celui-ci.

Sondage

Ce livrable consiste en la production d'un sondage qui sera mis en ligne sur la page dédiée de Réalisons Montréal afin de rendre possible la participation des personnes ne pouvant se présenter à la consultation en amont. Différentes formes sont possibles selon les options offertes par la plateforme Réalisons Montréal. Le mandataire devra faire ses recommandations en ce sens. Si de nouveaux éléments graphiques sont nécessaires, le mandataire sera responsable de leur conception. L'arrondissement sera responsable de la mise en ligne sur la plateforme web et de l'extraction des résultats bruts.

Consultation

Cette étape de la démarche participative consiste en une ou plusieurs rencontres avec la population et les partenaires en amont de la réalisation par le mandataire d'un plan d'aménagement transitoire. Ces consultations devront avoir lieu dès janvier 2021 (dates à confirmer).

La formule précise doit être définie par le mandataire, mais devra être en mode virtuel. Les principaux objectifs de cette étape sont minimalement les suivants :

- Expliquer la démarche et les étapes du projet dans le cadre du programme PRPP;
- Mettre de l'avant les apports positifs du projet, tout en soulignant les impacts afin de recueillir les craintes face aux changements à venir;
- Écouter et recueillir les commentaires des participants et du comité des partenaires en lien avec le projet transitoire prévu en 2021, afin de compléter les enjeux et les opportunités déjà identifiées et identifier les besoins ainsi que les transformations souhaitées;
- Recueillir les avis et les propositions en termes d'ambiance et d'aménagements selon les quatre thèmes suivants;
 - Parcours piéton et accessibilité universelle;
 - Interaction, intégration avec le parc et animation;
 - Mobiliers, ambiances et fonctionnalités;
 - Horticulture, espace vert et développement durable.

Dans une formule clé en main, le mandataire aura la responsabilité de produire l'ensemble du contenu nécessaire aux consultations, à ses frais. La proposition devra comprendre, à titre d'exemple et de façon non exhaustive:

- La préparation de la séance et de la présentation;
- Les visuels, graphiques et plans nécessaires à l'événement;
- L'animation et le personnel affecté;
- Le logiciel de consultation virtuelle.

Le mandataire aura la responsabilité de fournir le logiciel pour la consultation en mode virtuel . Il devra maîtriser ce logiciel et assigner suffisamment de ressources afin d'aider l'animateur dans la gestion des participants par exemple pour répondre aux questions, donner le droit de parole, recueillir les témoignages, etc.

Rapport synthèse et lignes directrices d'aménagement

Le mandataire devra produire un rapport de consultation illustré et écrit qui devra décrire l'ensemble de la démarche en amont, en faire l'analyse et interpréter les résultats obtenus.

De cette analyse devront découler des lignes directrices d'aménagement. Elles devront être suffisamment précises afin de guider la réalisation du plan d'aménagement transitoire par le mandataire. Ces lignes directrices pourront, par exemple, préciser la localisation des interventions prioritaires, les ambiances souhaitées selon les secteurs, les fonctions du mobilier, etc.

Étape 1b - Conception et mise en oeuvre

Plan concept

Le mandataire sera responsable d'élaborer un concept d'aménagement reflétant les lignes directrices émanant du processus de consultation en amont. Le concept devra être soumis sous forme de plan et/ou devis, au membre de l'équipe projet de l'arrondissement pour approbation, et utile pour diffusion pour fourniture de service. Le mandataire devra prévoir un nombre suffisant de rondes de corrections afin d'ajuster le plan concept final. À la suite de l'approbation du concept final, le mandataire devra fournir un plan d'aménagement final. Ce plan sera rendu public via la plateforme Réalisons Montréal.

Planification

Le mandataire devra proposer un ou des fournisseurs afin de réaliser l'ensemble du projet transitoire.

L'arrondissement sera responsable d'émettre le ou les bon de commande au fournisseur dans les deux semaines suivant sa réception*.

*Le fournisseur doit être inscrit dans la liste des fournisseurs de la ville sinon un délai supplémentaire sera nécessaire.

Mise en oeuvre

Le mandataire devra assister l'arrondissement de l'octroi du ou des contrats de réalisation par un ou des fournisseurs externes.

Il sera responsable de la coordination du chantier, des fournisseurs et des différentes interventions sur le site. Le mandataire sera responsable du respect des échéances et dates butoires inscrites au calendrier de projet.

L'arrondissement sera responsable de l'émission des permis nécessaires, sans frais. L'arrondissement se réserve le droit de refuser TOUT TRAVAUX dont la qualité aura été jugée inadéquate, et ce, en tout temps.

Étape 2 - Démarche participative lors de l'aménagement transitoire

Éléments de promotion

Le mandataire sera responsable de la conception graphique et textuelle d'une affiche et d'un carton d'invitation, en collaboration avec l'arrondissement, pour chaque événement participatif

proposé par le mandataire dans le cadre du processus participatif sur le site. Si de nouveaux éléments graphiques sont nécessaires, le mandataire sera responsable de leur conception. La diffusion, l'impression et la distribution des éléments de promotion seront exécutées par l'arrondissement et aux frais de celui-ci.

Sondages

Ce livrable consiste en la production de trois sondages, soit un à chacune des phases de l'évaluation de l'aménagement transitoire à l'automne 2021, à l'hiver 2022 et à l'été 2022, en parallèle du processus participatif sur le site. Différentes formes sont possibles selon les options offertes par la plateforme Réalisons Montréal. Le mandataire devra faire ses recommandations en ce sens. L'arrondissement sera responsable de la mise en ligne sur la plateforme web et de l'extraction des résultats bruts.

Processus participatif sur le site

Ce deuxième volet de la démarche participative vise principalement à recueillir les commentaires et suggestions sur le concept transitoire réalisé afin de déterminer les changements à apporter en 2022 et inspirer la réalisation de l'aménagement permanent en 2023. La formule devra offrir une grande place aux interventions et à la critique.

Le mandataire devra proposer une démarche complète et intégrée en privilégiant une présence sur le site. À cet effet, il peut suggérer tout type de composantes afin de mener à terme un processus qui se veut le plus collaboratif et participatif pour tous. Il est sous-entendu qu'une multiplicité et une diversité de moyens sont à favoriser afin de rejoindre tous les groupes sociaux à et les résidents (es) qui habitent dans le secteur.

Ce volet doit être scindé en trois phases, soit l'évaluation de l'aménagement transitoire à l'automne 2021, à l'hiver 2022 et à l'été 2022. Au moins un événement participatif à chacune de ces trois phases est requis. Dans une formule clé en main, le mandataire aura la responsabilité de produire l'ensemble du contenu nécessaire au processus, à ses frais. La proposition devra comprendre, à titre d'exemple et de façon non exhaustive :

- La préparation des séances et du matériel;
- Les impressions des documents, des plans et des panneaux nécessaires aux événements;
- L'animation et le personnel affecté.

S'il y a lieu, la réservation des équipements relatifs à une installation sur le site, tels que les chapiteaux, les tables, les chaises, sera faite par l'arrondissement et aux frais de celui-ci. Le mandataire devra préalablement préciser ses besoins en ce sens.

Rapport synthèse et lignes directrices d'aménagement

Le mandataire devra produire un rapport de consultation, en deux parties, illustré et écrit qui devra décrire l'ensemble de la démarche réalisée lors de l'aménagement transitoire, en faire l'analyse et interpréter les résultats obtenus. La première partie du rapport, à remettre à la suite à la phase de l'été 2021, devra inclure des lignes directrices d'aménagement qui découlent de la démarche afin de guider la bonification, en 2022, du plan d'aménagement transitoire par le mandataire. La deuxième partie du rapport, à remettre suite aux phases de l'hiver 2022 et l'été 2022, devra inclure des lignes directrices d'aménagement qui découlent de la démarche afin de guider la réalisation du plan d'aménagement permanent prévu en 2023 par l'arrondissement. Cette partie pourra être ajoutée à la première pour ne constituer qu'un seul document. Ces lignes directrices pourront, par exemple, préciser les changements et les ajouts à apporter afin

d'améliorer l'expérience sur le site en ce qui concerne les ambiances, le confort, la sécurité, la fluidité des déplacements, le type de mobilier, etc.

Dépôt de la proposition

Isabelle Gauthier, agente technique
isabelle.gauthier4@montreal.ca

Nicolas Soulière, conseiller en aménagement
nicolas.souliere@montreal.ca

Date limite de dépôt: le mercredi 2 décembre 2020, 23:59

Aucun document soumis en retard ne sera considéré.

L'échéancier de travail préliminaire est résumé dans le tableau ci-dessous. Le plan de travail proposé par le mandataire devra être approuvé par le représentant de l'arrondissement avant le début du contrat.

Échéancier

Étape	Livrable	Dates de livraison
Étape 1 - Démarche participative en amont	Dépôt de l'offre de service.	2 décembre 2020 23:59.
	Réunion de démarrage	Semaine du 14 décembre 2020
	Sondage en ligne	Semaine du 18 janvier 2021
	Consultation publique	Semaine du 18 janvier 2021
	Rencontre comité des partenaires	Semaine du 25 janvier au 1 ^{er} février
	Dépôt du rapport synthèse avec lignes directrices d'aménagement	Semaine du 1 ^{er} mars 2021
Étape 1b - Conception et mise en oeuvre	Conception et planification	Semaine du 8 mars 2021 au 24 mai
	Chantier et mise en oeuvre	semaine du 31 mai au 21 juin 2021
	Inauguration	semaine du 28 juin 2021

Étape 2 - Démarche participative lors de l'aménagement transitoire	Éléments de promotion	3 semaines avant les événements participatifs sur le site
	Sondages	1 semaine avant les événements participatifs sur le site
	Processus participatif sur le site	Semaines du 6 septembre 2021, 14 février 2022 et 13 juin 2022
	Rapport synthèse et lignes directrices d'aménagement	Semaines du 20 décembre 2021 et 14 juillet 2022

* Les dates de l'échéancier sont sujettes à changement .

Les réunions à prévoir

Le mandataire doit prévoir, au minimum, la tenue des réunions suivantes :

- Une (1) réunion de démarrage avec le comité de projet visant à approfondir le contenu de l'offre de services, à préciser la portée du mandat ainsi que le plan de travail et l'échéancier. Cette rencontre devra aussi inclure la présentation sommaire du déroulement de la consultation en amont;
- Trois (3) rencontres avec le comité des partenaires, sous forme de réunion d'idéation et de co-création. Ces rencontres visent la participation des acteurs «ville».
- Trois (3) rencontres de suivi avec le comité de projet permettant de discuter de la planification de la démarche participative, des résultats obtenus et des lignes directrices d'aménagement.

Le comité des partenaires regroupe des professionnels des différentes directions de l'arrondissement. L'organisation, la préparation et l'animation des rencontres doivent être incluses dans la proposition, incluant la préparation d'un ordre du jour et d'un compte rendu.

Un comité citoyen sera mis sur pied par l'arrondissement afin de regrouper les principaux partenaires publics, sociaux et communautaires et ainsi faciliter les échanges. Le lien entre ce comité sera fait conjointement par l'arrondissement et le mandataire.

En plus de ces réunions, le mandataire devra prévoir des échanges réguliers avec l'arrondissement afin de partager l'information relative au mandat, incluant les commentaires des membres du comité de suivi projet ainsi qu'un suivi avec le comité citoyen. Le mandataire devra également être présent à l'activité d'inauguration du site.

Contenu de la proposition

L'évaluation des propositions est de la responsabilité d'un comité de sélection composé d'au moins trois personnes qui procède à l'évaluation selon une grille et des critères définis au point 15. Il est donc essentiel que le mandataire développe, de façon succincte, précise et ordonnée, les éléments de réponse aux critères fixés en démontrant à l'égard de chacun d'eux ce qui le rend apte à réaliser le mandat. L'offre de service, d'un maximum de 20 pages sans les annexes, devra comprendre :

- Une présentation de la compréhension du mandat;
- Un échéancier détaillé en fonction des activités prévues, tout en respectant les dates de livraison prévues au point 9;
- Une proposition budgétaire détaillée avec une ventilation des coûts;
- Une description du processus participatif proposé et faire état en quoi et comment il saura être inclusif et participatif;
- Le détail des différentes composantes (activités, sondages, rencontres, présence terrain, autres moyens, etc.) de sorte à bien saisir le déroulement, la méthodologie, l'objectif visé, les résultats attendus et à qui elles s'adresseront;
- La liste de ce qui sera fourni par le mandataire à chacune des phases (matériel d'animation, design graphique, etc.) ainsi que les attentes de celui-ci face à l'arrondissement au niveau communicationnel, matériel et logistique (ce qui ne sera pas fourni);
- La présentation du mandataire et de son expertise, ainsi que trois réalisations récentes, comparables et pertinentes pour une telle démarche participative;
- L'identification du chargé de projet et des membres de l'équipe affectée au projet ainsi que leurs qualifications et leurs expériences (curriculum vitae)*.

* Tout changement ou remplacement de personne dans l'équipe responsable devra être signalé et approuvé par l'arrondissement.

Enveloppe budgétaire et honoraire

L'arrondissement paiera au mandataire des honoraires calculés selon la méthode à prix forfaitaire.

Le prix forfaitaire devra être ventilé en fonction des principales activités prévues en tenant compte des intervenants au dossier et leur taux horaire, ainsi que les autres frais inhérents à la démarche. Le mandataire doit distinguer les montants relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Cette rémunération sera fixe et est réputée couvrir tous les frais généraux et autres dépenses encourues par le mandataire pour la réalisation du mandat.

La méthode de versement des honoraires sera précisée dans la cadre de la signature entre les deux parties d'une convention de services.

Les paiements seront effectués à condition que les travaux soient considérés conformes en tous points à ce qui avait été prévu au devis et au contrat de service professionnels.

En plus du prix forfaitaire exigé par le mandataire, ce dernier devra préciser le coût additionnel qui serait exigé à l'arrondissement pour la réalisation, hors mandat, d'une présentation des résultats de la démarche devant les directeurs et /ou les élus.

Valeur maximale d'un contrat suite à une demande de prix

Nous désirons attirer l'attention des soumissionnaires à l'effet qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes et du Règlement du conseil de ville sur la gestion contractuelle, le processus de demande de prix utilisé dans le cadre de ce dossier ne peut mener à l'octroi d'un contrat représentant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre, lequel est actuellement établi à 105 700 \$.

En conséquence, les soumissions atteignant ou dépassant ce seuil monétaire seront déclarées non conformes.

Fin du contrat

Le contrat se termine lorsque le contractant aura complètement exécuté les services à la satisfaction de l'arrondissement.

Critères de sélection

Un comité de sélection formé des représentants de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce déterminera dans quelle mesure la soumission satisfait les exigences énoncées dans l'appel de propositions. Toute abstention à l'égard de l'une ou l'autre de ces exigences peut être interprétée comme étant l'incapacité du soumissionnaire à la satisfaire. Cependant, une abstention n'entraînera pas nécessairement le rejet de la soumission.

La proposition du soumissionnaire sera évaluée en fonction des critères dans le tableau ci-dessous:

Critères d'évaluation	Pondération
Qualité de la présentation	5
Compréhension du mandat	10
Capacité de production, respect de l'échéancier intégrant le détail des différentes étapes et réunions	10
Prix de l'offre et présentation des coûts ventilés en fonction des activités prévues, des intervenants et du taux horaire	15
Description du processus participatif, originalité de l'approche proposée et détail des différentes composantes	30
Profil du mandataire, son expertise et ses réalisations récentes, comparables et pertinentes, ainsi que les compétences du chargé de projet et de l'équipe affectée (qualifications et expérience)	30
Total	100

Documents fournis

L'arrondissement fournira les documents suivants au mandataire:

- Dossier de candidature – Projet Godfrey, Programme des rues piétonnes et partagées;
- La charte graphique et l'identité visuelle de l'arrondissement.

Post-scriptum

Abandon du projet/résiliation de la convention

En tout temps, par avis écrit du Directeur, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce se réserve le droit d'abandonner ou de suspendre le projet et de résilier la convention intervenue entre elle et le mandataire. Celui-ci sera alors payé pour les services rendus et devra fournir à la Ville les données, notes, rapports et autres documents qu'il aura préparés.

Le mandataire n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du projet.

Langue du commerce et des affaires

Le soumissionnaire doit respecter les dispositions de la Charte de langue française et de ses règlements. À cet égard, toute communication écrite et verbale doit se faire en français.

Dossier # : 1208894002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet :

Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Services professionnels Godfrey - validation du fournisseur.pdf](#)[Castor et Pollux.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste
Tél : 514 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-04

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514-868-4358
Division : Division du greffe, Côte-des-Neiges
- Notre-Dame-de-Grâce

Analyse de la conformité des soumissionnaires (Division du greffe)**Services professionnels pour accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey**

Entreprise	NEQ	Autorisation AMP ¹	Liste RGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	LFR ⁵	Commentaire	Conformité aux listes d'admissibilité
Castor et Pollux	1171703128	s/o	ok	ok	ok	ok		conforme

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.

NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission / WEB : détient l'autorisation selon les informations sur le site internet de l'AMP

2. Listes du Service de l'approvisionnement (Version en ligne le **2020-12-04**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMP est exigée.

3. Non requis si l'autorisation de l'AMP est exigée. Vérification en date du **2020-12-04**.

4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMP est exigée. Vérification en date du **2020-12-04**.

5. Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant le **2020-12-04**.

NOTE : LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (18-038) PERMET L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR UN MONTANT EN-DEÇÀ DU SEUIL DÉCRÉTÉ PAR LE MINISTRE, À PARTIR DUQUEL IL EST OBLIGATOIRE DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC, LEQUEL EST ACTUELLEMENT FIXÉ À 105 700 \$. LE FOURNISSEUR, CASTOR ET POLLUX, RESPECTANT LES RÈGLES DE ROTATION DES FOURNISSEURS PRÉVU À L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (18-038), IL EST POSSIBLE DE LUI ACCORDER LE PRÉSENT CONTRAT EN VERTU DE CE RÈGLEMENT.

DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LES VÉRIFICATIONS PERMETTRAIENT DE CONFIRMER QUE LA COOPÉRATIVE EST À BUT NON LUCRATIF, LE CONTRAT POURRAIT ÊTRE CONFORME AU PARAGRAPHE 2.1 DU PREMIER ALINEA DE L'ARTICLE 573.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (RLRQ, c. C-19), LEQUEL PERMET L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF SELON CERTAINES CONDITIONS.

Page de garde (EMAILWATCH)

IMPRIMANTE = EMAILWATCH

TITRE = SiMON:108169073:SIMON Rapport - Validation du respect des règles de

COURRIEL = FLORENTINA.ILIUTA@MONTREAL.CA

ENV = 25- 999

SIMON Rapport - Validation du respect des règles de rotation pour un fournisseur dans les contrats de gré à gré				Date du rapport :		
				03 / 12 / 2020		
				Période (90 jours)		
				du 04/09/2020 au 03/12/2020		
Unité d'affaires :	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce					
NEQ Fournisseur :	1171703128					
Nom fournisseur	Informations du BC	Description du BC	Mnt total engagé		Commentaires - Note à l'approbateur	

Selon les informations inscrites aux bons de commande SIMON, le fournisseur **CASTOR ET POLLUX COOP** pourrait être éligible à un contrat de gré à gré.

Mise en garde : les résultats du rapport dépendent grandement de la bonne saisie de l'information dans SIMON.

Dossier # : 1208894002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet :

Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208894002 - Certification de fonds.xls.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en gestion des ressources
financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-04

Hélène BROUSSEAU
Chef de division

Tél : 514 872-0419

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1208894002

Calcul de la dépense 2020

Calcul des dépenses						
	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Contrat	86 971.50 \$	4 348.57 \$	8 675.41 \$	99 995.48 \$	8 686.27 \$	91 309.21 \$
Contingence	4 961.52 \$	248.08 \$	494.91 \$	5 704.51 \$	495.54 \$	5 208.97 \$
Total des dépenses	91 933.02 \$	4 596.65 \$	9 170.32 \$	105 699.99 \$	9 181.81 \$	96 518.18 \$

	Montant	%
Portion Ville-Centre		0.0%
CDN-NDG	96 518.18 \$	100.0%

IMPUTATION	2020
2406.0010000.300726.07161.54590.0.0.0.012168.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Source : Affectation de surplus - Arrondissement Centre de responsabilité : CDN - Bureau technique Activité : Planification et gestion des parcs et espaces verts Objet : Autres services techniques Sous-objet : Général	96 518.18 \$
Total de la disponibilité	96 518.18 \$

Dossier # : 1208894002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet :

Accorder à la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux un contrat de services professionnels au montant de 99 995,48 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne, de conception et mise en oeuvre, dans le cadre du projet de PIRPP de l'avenue Godfrey, et autoriser une dépense à cette fin de 105 699,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant. Appel d'offres sur invitation en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Pour le présent contrat, le financement proviendra à 50% du surplus libre de l'arrondissement et à 50% du budget de fonctionnement 2021.

La portion financée par l'arrondissement provient du budget de fonctionnement de la Direction des services administratifs et du greffe. Au début de 2021, un transfert sera effectué vers la direction des travaux publics tel que décrit dans le fichier ci-joint.

La portion provenant du surplus libre vient compenser pour la partie de la subvention de la Ville centre qui a été versée en 2020 à l'arrondissement et qui se retrouvera dans le surplus de gestion 2020 de l'arrondissement.

Le fichier ci-joint décrit les instructions comptables pour le financement du contrat

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208894002 Addenda - Certification de fonds.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ

ENDOSSÉ PAR

Hélène BROUSSEAU

Le : 2020-12-18

Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514-868-3488

Chef de division

Tél : 514 872-0419

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs
et du greffe

GDD 1208894002 ADDENDA

Calcul de la dépense 2021

Calcul des dépenses						
	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Contrat	86 971.50 \$	4 348.57 \$	8 675.41 \$	99 995.48 \$	8 686.27 \$	91 309.21 \$
Contingence	4 961.52 \$	248.08 \$	494.91 \$	5 704.51 \$	495.54 \$	5 208.97 \$
Total des dépenses	91 933.02 \$	4 596.65 \$	9 170.32 \$	105 699.99 \$	9 181.81 \$	96 518.18 \$

	Montant	%
Portion Ville-Centre	48 259.09 \$	50.0%
CDN-NDG	48 259.09 \$	50.0%

PROVENANCE	2021
2406.0010000.300702.01819.54590.0.0.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	
Source : Budget régulier	
Centre de responsabilité : CDN - Gestion services adm.	
Activité : Autres - Administrations générale	
Objet : Autres services techniques	
Sous-objet : Général	
Total de la disponibilité	48 259.09 \$

IMPUTATION	2021
2406.0010000.300726.07161.54590.0.0.0.012168.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	
Source : Budget régulier	
Centre de responsabilité : CDN - Bureau technique	
Activité : Planification et gestion des parcs et espaces verts	
Objet : Autres services techniques	
Sous-objet : Général	
Total de la disponibilité	48 259.09 \$

PROVENANCE	2021
2406.0.0.0.31025.0.0.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	
Objet : Surplus de gestion libre	
Total de la disponibilité	48 259.09 \$

IMPUTATION	2021
2406.00120000.300716.07161.54590.0.0.0.012168.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	
Source : Affectation de surplus - Arrondissement	
Centre de responsabilité : CDN - Surplus libre 2002 - TP	
Activité : Planification et gestion des parcs et espaces verts	
Objet : Autres services techniques	
Sous-objet : Général	
Total de la disponibilité	48 259.09 \$

Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) **AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ** seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Avertissement !

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3488
 Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Période : JAN Année : 2021 **JAN-21** Description de l'écriture : 201218umart1m - GDD1208894002 Addenda - Projet rue piétonne Godfrey

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de
 l'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. GDD1208894002 addenda

Veuillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0000000	000000	00000	31025	000000	0000	000000	000000	00000	00000		48 259.09	Projet rue piétonne Godfrey
2	2406	0012000	300716	07161	54590	000000	0000	000000	012168	00000	00000	48 259.09		Projet rue piétonne Godfrey
3	2406	0010000	300702	01819	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000		48 259.09	Projet rue piétonne Godfrey
4	2406	0010000	300726	07161	54590	000000	0000	000000	012168	00000	00000	48 259.09		Projet rue piétonne Godfrey
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
Total de l'écriture :												96 518.18	96 518.18	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.